

Réf: Dossier N° : 16694

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « SANOGO VASSADIA TRANSPORT » en abrégé «SVT.SARL »

Siège social : ABIDJAN - ADJAME NOUVELLE GARE, 06 BP 199 ABJ
06

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 15 Août 2015, et enregistrés au CEPICI le 07 Septembre 2015, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « SANOGO VASSADIA TRANSPORT » en abrégé
«SVT.SARL ».

Objet: Transport de personnes et des marchandises ,travaux de génie civil et de construction, commerce et la distribution. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 2 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Vingt Mille (20.000) F CFA chacune en numéraires et en nature, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: ABIDJAN - ADJAME NOUVELLE GARE, 06 BP 199 ABJ 06

GERANT: Monsieur SANOGO VASSADIA.

RCCM: n°CI-ABJ-2015-B-20826 du 07/09/2015 au Tribunal du
Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°7693 du 07/09/2015

Pour Avis

Le CEPICI

